



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL BARRIÈRE LE MAJESTIC

1 hôtel et 2 restaurants de prestige

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 mars 2020 afin de délibérer principalement sur la prise d'acte de la situation de la Société et du Groupe SFCMC dans le cadre de la crise liée au Covid-19. Il a décidé d'adopter une approche prudente et responsable et de modifier en conséquence, à l'unanimité, le projet de texte des résolutions portant sur la deuxième résolution, afin de proposer de ne pas procéder à la distribution de dividendes et d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice en Report à nouveau.

L'Hôtel Majestic et plus généralement, le pôle hôtelier du Groupe SFCMC, ont enregistré au cours des deux dernières semaines de nombreuses annulations suite aux déprogrammations ou reports des événements phares du début de saison à Cannes, tels que notamment, le Mipim et Cannes Séries qui ont été décalés et le MIPTV, qui a été annulé.

L'arrêté du 14 mars 2020 ayant ordonné la fermeture de tous les établissements non essentiels nous impose de fermer tous nos établissements autres que hôteliers (casino, plage, bar, restaurant ...) jusqu'à nouvel ordre. Le passage en phase 3 de l'épidémie et la protection de la santé et de la sécurité de nos équipes comme de nos clients nous imposent également la fermeture, en plus de l'Hôtel Gray d'Albion, de l'hôtel Majestic à compter du 17 mars 2020 et le report de l'ouverture de l'hôtel Carl Gustaf (Saint Barthélemy).

Nous suivons les évolutions au jour le jour et travaillons avec nos syndicats professionnels à la mise en place des mesures d'accompagnement annoncées par nos autorités.